



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 103560

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la formation des techniciens du BTP. Des évolutions importantes sont en cours dans la formation des techniciens du BTP, avec la suppression à la rentrée prochaine du bac STI génie civil et son remplacement par le bac technologique STI2D, très généraliste. Une approche abstraite remplace la réalité des métiers et des débouchés de la vie économique réelle, du fait que les nouvelles spécialités proposées sont abstraites et ne couvrent pas la totalité des formations actuellement dispensées. Il y a lieu de s'inquiéter, face à la perspective que les élèves se détournent du secteur du BTP, qu'ils se désintéressent des BTS qui y forment, et face au fait que l'ouverture des nouveaux baccalauréats se déroule dans la précipitation (brève formation des enseignants, équipements non disponibles ou commandés dans l'urgence...). Or il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir les métiers du BTP et de pérenniser la formation de génie civil. Il ne s'agit pas de nier la nécessité d'une réforme des bacs technologiques actuels pour aborder la formation de manière plus transversale, comme l'exige l'évolution des techniques. Mais le secteur du BTP est suffisamment important en termes d'emplois, suffisamment varié en termes de spécialités pour justifier un bac technologique spécifique, comme cela a été fait pour le bac STD2A dans le domaine du *design* et des arts appliqués. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend promouvoir un bac technologique spécifique au secteur BTP et rénové.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103560

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3002

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)